

L'intervention remarquée de Guillaume Bernard à La Marche pour la vie

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 21 janvier 2019

Source [Le Salon Beige] Voici l'Intervention de Guillaume Bernard au début de la Marche pour la vie hier :

Chers amis, merci ! Merci d'abord à tous les bénévoles qui organisent et encadrent ce rassemblement. Merci aussi à vous tous d'être, en ce début d'après-midi, déjà si nombreux. Merci de ne pas vous être laissés intimider par les sirènes de la bien-pensance. Merci d'avoir compris que dénoncer la chosification de l'enfant par la PMA et la GPA nécessite de lutter contre la matrice de toutes les dérives sociétales en matière de mœurs et de bioéthique, c'est-à-dire l'avortement.

Pour se donner bonne conscience, certains vous disent, certains nous disent que l'avortement est un enjeu du passé, un combat d'arrière-garde. Feignent-ils de ne pas savoir que, faute d'opposants suffisamment conscients des enjeux, l'avortement est très régulièrement l'objet de nouvelles dispositions juridiques qui aggravent sans cesse le sort réservé au plus innocent des êtres.

Jugez-en plutôt. La puissance publique organise l'avortement dans le service public hospitalier. Elle le banalise en n'imposant plus de stricte condition pour le pratiquer : suppression de la situation de détresse psychologique ou matérielle pour y recourir (loi du 4 août 2014) et du délai de réflexion de sept jours (loi du 26 janvier 2016). Le pouvoir politique le publicise en en faisant supporter le coût par les finances publiques (loi du 31 décembre 1982, arrêté du 26 février 2016). Il viole ainsi la liberté de conscience des contribuables. Mais, ce n'est pas tout. Il s'en fait d'autant plus le promoteur qu'il cherche à limiter la diffusion d'informations dissuasives : la loi du 27 janvier 1993 a créé le délit d'entrave à l'avortement étendu, par la loi du 4 août 2014, à toute action visant à bloquer l'accès à l'information sur l'avortement ; quant à la loi du 21 mars 2017, elle a créé le délit d'entrave numérique.

En définitive, la puissance publique légitime l'avortement et en endosse la responsabilité ; elle fait de l'addition de drames individuels une pratique collective délibérée sous sa responsabilité, une politique visant l'élimination d'une catégorie d'être précis : les enfants à naître déclarés non désirés qui sont, ainsi, explicitement discriminés. Cette collectivisation de la responsabilité est au cœur de la résolution votée le 26 novembre 2014 par l'Assemblée nationale qui ne prend pas la défense d'un simple, si j'ose dire, laisser-faire individuel mais revendique une politique active garantissant et favorisant l'avortement.

La classe politique, dans sa quasi-totalité, est responsable, moralement et juridiquement, de cette politique. Elle essaie de se donner bonne conscience en tentant de nier, contre toute vraisemblance scientifique, la nature humaine de l'enfant à naître. Il est vrai qu'elle serait, alors, conduite à devoir reconnaître qu'elle se rend complice d'un incommensurable crime en promouvant, en encourageant, en facilitant un crime contre l'humanité de chacun et de tous les enfants avortés. Certains pensent même qu'il s'agit, là, d'un authentique génocide tant le nombre cumulé de victimes est colossal.

Nier l'humanité de l'enfant à naître relève du déni de réalité. Car, tout le patrimoine génétique qui fait un être unique, un être singulier est présent dès la conception. L'enfant à naître est bien un être humain, un être distinct aussi bien de sa mère que de son père, un être irréductible à quiconque, y compris à celle qui, pendant un temps, le porte en son sein. Ce que l'avortement met en jeu, c'est le corps personnel de l'enfant à naître, le même corps qu'il aura toute sa vie, son propre corps dont personne n'a le droit de disposer, que personne n'a le droit de s'approprier.

L'enfant à naître est le résultat de la rencontre du féminin et du masculin. Leur conjonction est indispensable pour qu'il y ait conception. Aussi, prétendre exclure les hommes du débat sur l'avortement, comme le voudraient certaines féministes, relève, là encore, du déni du réel. Il est vrai que des mâles égoïstes et corrompus abandonnent des femmes enceintes ou leur imposent, par le crime du viol, une grossesse. Mais, reporter leur responsabilité sur l'enfant, faire supporter leur culpabilité à celui qui est parfaitement innocent, cela reviendrait à ajouter à la monstruosité et au crime une autre monstruosité et un autre crime. L'enfant à naître n'est pas un agresseur, l'avortement n'est pas un acte de légitime défense mais bien l'expression de la loi du plus fort.

L'avortement punit l'enfant à naître d'exister alors qu'il est totalement innocent. Quel acte a-t-il commis qui mériterait comme rétribution son élimination ? Aucun ! Il n'a rien fait, il n'a rien demandé. Pas même d'être conçu. Il est, il est en vie, c'est tout. Et parce qu'il est le plus innocent de tous les innocents, parce qu'il est le plus sans défense de tous les êtres sans défense, il serait permis de le mettre à mort ? Il y, là, le plus barbare des totalitarismes.

Pour éviter de le voir, les thuriféraires de l'avortement s'abandonnent au nihilisme : sous prétexte que l'enfant n'est pas assuré d'être heureux, sous prétexte que sa vie risque de ne pas être parfaite, ils se croient autorisés à faire l'apologie du non-être et à le préférer à l'être. L'idéologie mortifère par excellence. Mortifère pour l'enfant à naître dont on nie l'être singulier, dont on refuse l'espérance que sera sa vie. Mais, mortifère aussi pour la société. Car l'apologie de l'avortement refuse de voir que l'enfant à naître est un être vivant qui, avant même d'être né, joue déjà un rôle social : celui de successeur, celui de continueur. La politique en faveur de l'avortement relève du suicide collectif. D'ailleurs, certains politiques osent justifier la limitation des naissances pour faciliter l'accueil de l'immigration. Avortement de masse et immigration de masse vont, dans leur esprit, souvent de pair.

L'avortement nie la vie innocente de chacun des enfants à naître qu'il élimine. Mais, l'avortement est aussi une agression contre la cohésion intergénérationnelle et culturelle du corps social. Par notre présence à la marche pour la vie, nous témoignons n'entendre jamais céder à la culture de mort, nous témoignons de notre opposition à l'homicide de l'enfant à naître et au suicide démographique et culturel de notre société. La force de la vie est immense. Soyons assurés que la vie l'emportera. Bonne marche pour la vie à tous !